

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS DE LA REUNION

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de la Réunion est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 12 reprises au cours de l'année sous revue.

Le renouvellement des membres de la Commission de Surendettement des Particuliers de la Réunion, élus pour deux ans, a été effectué par l'arrêté préfectoral n° 2651 en date du 28 décembre 2018.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

1.291 dossiers de surendettement ont été déposés au secrétariat de la commission de surendettement de la Réunion durant l'année 2019, en augmentation de 11,6% (-11,9% au niveau national avec 145.526 dossiers) par rapport à l'année 2018.

La commission de la Réunion concentre 53% des dossiers des DOM (2.446).

Le taux de redépôts se situe à 26,9 % en 2019, contre 28,5 % en 2018 et 44 % au niveau national.

Recevabilité et orientation

1.053 dossiers ont été déclarés recevables et orientés, soit 82 % des dossiers déposés, dont :

- 522 orientés vers un réaménagement de dettes,
- 523 orientés en Rétablissement Personnel (RP),
- 8 orientés en Procédure de Rétablissement Personnel avec LJ (PRP).

Le taux de Rétablissement Personnel (RP) est ainsi de 41 % contre 35 % en 2018 (40 % au niveau national).

La proportion de dossiers recevables, présentant un bien immobilier est de 15 % contre 11,6 % au niveau national.

La proportion de dossiers recevables avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier est de 61,5 % en 2019 (48 % au niveau national).

Le taux d'orientation à moins de 3 mois est de 100 %, conformément au délai légal.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

100 plans conventionnels ont été conclus en 2019, en augmentation de 19 % par rapport à 2018.

Sur ces plans, 43 (43 %) permettent le règlement de l'intégralité de l'endettement.

On observe une diminution des mesures imposées en 2019 (351) par rapport à l'année 2018 (522), dont :

132 mesures imposées sans effacement partiel réglant la situation de surendettement,

104 mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement,

115 mesures imposées d'attente sans effacement consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité.

Mesures pérennes et mesures provisoires

Nous avons en 2019, une proportion de solutions pérennes permettant de régler la situation de surendettement de 64 % contre 76 % au niveau national.

24 dossiers de surendettement ont été jugés recevables à la suite d'un recours sur la décision d'irrecevabilité ou de déchéance.

2 dossiers de surendettement ont été jugés irrecevables à la suite d'un recours sur la décision de recevabilité.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions ²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Nous avons eu au mois d'avril 2019, notre réunion annuelle avec les quatre juges des Tribunaux d'Instance de la Réunion.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)		Nous avons signé une convention d'échanges de données avec un représentant de la CCAPEX le 14 septembre 2015.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	1 1	Intervention sur le surendettement à la CAF de Saint-Benoît Intervention sur le surendettement à la CAF de Saint-Pierre
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	1 1	Intervention sur le surendettement au CCAS de Sainte-Suzanne Intervention sur le surendettement au CCAS de Bras-panon.
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	2	Intervention sur le surendettement à la Mission Locale de Saint-Denis
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	1 1 1 1	Intervention sur le surendettement à la Maison de Justice et de Droit de Saint-Pierre Intervention sur le surendettement à la Mairie de Saint-Denis Intervention sur le surendettement chez NATIXIS Sous l'égide de l'ARMOS (Association Régionale des Maîtres d'Ouvrage et aménageurs sociaux) nous avons été conviés à une réunion avec les bailleurs sociaux. Nous avons signé le 17 novembre 2016, une charte de partenariat avec la BNPP pour la mise en place des plans de remboursement des dossiers de surendettement.
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	1 (14 étudiants)	Intervention des étudiantes en formation de conseiller en économie sociale et familiale et d'assistante sociale de l'IRTS sur le surendettement.

² (organisées ou participation)

	6	<p>A l'initiative de REUNION HABITAT, structure se substituant aux établissements de crédit dans la gestion des prêts immobiliers d'acquisition de logement sociaux après leur déblocage, une commission de déchéance du terme des crédits a été créée pour les accédants en défaut de paiement. Le secrétariat a participé en 2019 à 6 réunions partenariales au même titre que la CAF, le CONSEIL GENERAL, la DEAL (ex DDE), l'AFD et les établissements de crédit.</p> <p>A l'initiative du Président du Tribunal de Grande Instance de Saint-Denis, le secrétariat de la Commission de Surendettement a participé à six journées « d'accès au droit » dans les villes de Saint-Pierre (sud de l'île), de Saint-André (est de l'île), de Cilaos (Cirque du sud de l'île), à Grand-Bois (Sud de l'île), de Basse-Terre (Sud de l'île), du Port (Nord de l'île) .</p> <p>L'IEDOM participe régulièrement à des émissions télé, radio et des articles presse sur le surendettement.</p> <p>Nous avons participé à deux journées de l'agent à la mairie de Saint-Denis.</p> <p>Nous avons participé à la Conférence régionale sur la prévention et la lutte contre la pauvreté.</p> <p>Après la mise en place d'un BAI (bureau d'accueil et d'information) à Saint-Pierre (Sud de l'île) en 2006 avec une permanence hebdomadaire, nous assurons un passage supplémentaire le deuxième mercredi de chaque mois.</p> <p>Nous sommes membres du comité directeur du Fonds de Solidarité pour le Logement du département de la Réunion.</p>
--	---	---

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Les gestionnaires de dossiers de surendettement rencontrent des difficultés concernant l'absence de réponse de la part des déposants aux demandes de pièces complémentaires, ce qui a pour effet de générer un taux important de clôture.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Un pourcentage assez significatif de débiteurs ne s'investit pas dans la mise en application de leur plan, ce qui représente une difficulté réelle. Ils ne prennent pas conscience de l'obligation de payer les mensualités proposées dans le plan et à ce titre n'entament pas les démarches auprès des créanciers pour les paiements, que ce soit par la mise en place de prélèvements ou de virements. De même, alors que la mensualisation des impôts est systématiquement préconisée, la démarche effective en ce sens reste l'exception. Nous avons signé le 17 novembre 2016, une première charte avec une banque de la place, afin de faciliter la mise en œuvre effective des plans après leur signature.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Les juges considèrent que les LOA sont des crédits affectés avec réserve de propriété, qui peuvent être intégrés au plan, avec renégociation possible.
- Non respect par certains huissiers de la règle de cessation de tout recouvrement pour les impayés existants au jour de la recevabilité, avec parfois des pressions sur les débiteurs pour qu'ils poursuivent les paiements.
- Retards importants de la part de certains créanciers quant à la mise en place d'un plan après son entrée en vigueur officielle. Cela génère un décalage dans l'exécution du plan, et notamment dans l'enchaînement des paliers.

Date : Le 20 février 2020

La présidente de la Commission
Pour le Préfet et par délégation,
fonctionnaire chargée de mission
Mission sociale et jeunesse,
secrétaire générale adjointe

Isabelle REBATTU

Isabelle REBATTU

Le secrétaire de la Commission



Gilles LESELLIER

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Rapport d'activité des commissions (Indicateurs)

Données d'activité

La Réunion

Indicateurs	2018	2019	variation 2019/2018 en %
Dossiers déposés	1157	1291	11,6%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	28,47%	26,94%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	7,05%	6,94%	
Dossiers décidés recevables par la commission	984	1034	5,1%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	15,96%	14,99%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	124	115	-7,3%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	41,94%	50,43%	
Dossiers orientés par la commission	1006	1053	4,7%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	58,05%	61,54%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	42,54%	49,76%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,40%	0,76%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	57,06%	49,48%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	1376	1210	-12,1%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	11,63%	11,90%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	9,01%	9,50%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	35,25%	40,66%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,15%	0,66%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	6,10%	8,26%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	2,69%	3,55%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	3,42%	4,71%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	37,86%	29,01%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	22,24%	19,50%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	10,54%	8,60%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	15,63%	9,50%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	60,32%	64,38%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	25	24	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	3	2	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

Rapport d'activité des commissions (Indicateurs) Structure des décisions

Indicateurs	La Réunion	DEPARTEMENT- OUTREMER	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	10%	8%	5%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	41%	37%	40%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	8%	7%	8%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	29%	36%	40%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	64%	65%	76%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

La Réunion

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	25 170	762	2 508	71,0%	72,4%	13 224	2,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>11 692</i>	<i>124</i>	<i>174</i>	<i>33,0%</i>	<i>11,8%</i>	<i>60 600</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>12 698</i>	<i>601</i>	<i>1 803</i>	<i>35,8%</i>	<i>57,1%</i>	<i>13 411</i>	<i>2,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>779</i>	<i>437</i>	<i>531</i>	<i>2,2%</i>	<i>41,5%</i>	<i>864</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	6 121	912	3 097	17,3%	86,7%	4 259	3,0
Autres dettes	4 161	490	917	11,7%	46,6%	1 686	1,0
Endettement global	35 451	1 052	6 522	100,0%	100,0%	15 077	5,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

DOM-COM

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	57 251	1 516	5 321	50,1%	76,5%	15 881	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>26 849</i>	<i>246</i>	<i>361</i>	<i>23,5%</i>	<i>12,4%</i>	<i>79 757</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>28 535</i>	<i>1 237</i>	<i>3 809</i>	<i>25,0%</i>	<i>62,4%</i>	<i>15 543</i>	<i>2,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>1 866</i>	<i>931</i>	<i>1 151</i>	<i>1,6%</i>	<i>47,0%</i>	<i>967</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	45 472	1 738	5 982	39,8%	87,7%	4 646	3,0
Autres dettes	11 563	931	1 821	10,1%	47,0%	1 982	1,0
Endettement global	114 287	1 982	13 124	100,0%	100,0%	17 406	6,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Métropole

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	4 446 515	113 432	520 669	73,4%	84,1%	14 810	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>2 118 403</i>	<i>19 343</i>	<i>33 139</i>	<i>34,9%</i>	<i>14,3%</i>	<i>93 930</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>2 228 869</i>	<i>101 509</i>	<i>411 606</i>	<i>36,8%</i>	<i>75,3%</i>	<i>12 684</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>99 243</i>	<i>60 577</i>	<i>75 924</i>	<i>1,6%</i>	<i>44,9%</i>	<i>800</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	780 240	109 141	430 773	12,9%	80,9%	3 611	3,0
Autres dettes	835 061	74 814	166 686	13,8%	55,5%	1 791	2,0
Endettement global	6 061 816	134 865	1 118 128	100,0%	100,0%	18 952	7,0

